

## Allons en Vent SCRL

Route de Vencimont 16, 5570 Javingue, Belgique  
info@allonsenvent.be – www.allonsenvent.be – BE 0475.987.215  
Société Coopérative agréée – N° agrément 5038 (Moniteur Belge du 08 juillet 2011)



## CONVOCATION Assemblée Générale Ordinaire dimanche 28 avril 2019



Agréé Conseil National  
de la Coopération

Le conseil d'administration d'Allons en Vent SCRL invite les associés à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra à **Mundo-n, Rue Nanon 98, 5000 Namur, le dimanche 28 avril 2019** à 15h00. Enregistrement des présences et des procurations à **partir de 14h30**.

### Ordre du jour :

1. Constitution du bureau
2. Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2018
3. Rapport de l'associé chargé du contrôle des comptes sur l'exercice 2018
4. Présentation des comptes de l'exercice 2018
5. Affectation du résultat
6. Questions - réponses
7. Vote - Approbation des comptes de l'exercice 2018
8. Vote - Affectation du résultat
9. Vote - Décharge aux administrateurs
10. Vote - Décharge à l'associé chargé du contrôle des comptes
11. Vote - Nomination de Jean LAMBIN pour un mandat d'administrateur
12. Vote - Nomination des associés chargés du contrôle des comptes

---

### Votes

Pour le bon déroulement des votes, nous rappelons quelques règles :

- Un associé = une voix, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.
- Pour les associés mineurs, c'est le « parrain » ou un des parents qui votera en leur nom. Chaque parrain ou parent peut représenter au maximum 8 associés mineurs dont il est le parrain ou parent.
- Tout associé majeur peut se faire représenter par un fondé de pouvoir, pourvu que celui-ci soit lui-même associé. La procuration donnée en annexe doit être complétée et signée.
- Tout associé majeur ne peut détenir qu'une seule procuration.
- Les décisions sont prises à la majorité simple des associés présents et représentés.
- Une personne ne peut détenir plus de 10 % du nombre de voix présentes et représentées.

---

Les sujets non repris dans l'ordre du jour ne seront pas abordés. Néanmoins, après la clôture de l'assemblée générale ordinaire, un forum libre pourra se poursuivre.  
Un verre de l'amitié sera offert à l'issue du forum libre.

---

**Merci de confirmer votre présence pour la bonne organisation de l'intendance**  
**info@allonsenvent.be ou 0476 90 58 54**

---